



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2019

Présents : SEIGLE-VATTE Bernard, DESCAILLOT Daniel, GIROD Jean-Paul, AUPOIL Jean-Claude, WALLUT Chantal, DARGAUD Jean-Luc, ROZIER Jean-Michel, PERRIER Marie-Claude, VIGNERESSE Geneviève, LITAUDON Stéphane

Absent(e)s : Madame BIDAUT Delphine

Secrétaire de Séance : Monsieur DARGAUD Jean-Luc

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence à la réunion de ce jour et propose de passer à l'ordre du jour de la réunion.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2019

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 24 septembre 2019. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibérations budgétaires (DM, Amortissement, Autorisation mandatement 25%)

Madame la Secrétaire informe qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits en fonctionnement et en investissement pour prendre en charge les écritures d'amortissements.

Le Conseil donne son accord pour la prise en charge des écritures.

Madame la Secrétaire explique au Conseil qu'il est nécessaire de fixer la durée d'amortissement concernant la participation des Eaux pluviales par la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier.

Le Conseil propose une durée d'amortissement de 10 ans pour cette subvention d'équipement.

Elle précise qu'il est souhaitable de prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à mandater, dans l'attente du vote du budget primitif 2020, les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés en 2019.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

Tableau avancement de grade des agents pour 2020

Madame la Secrétaire fait part du tableau des agents promouvables au titre d'un avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2020 concernant Madame Marie-Louise PEREIRA et Monsieur Didier DARGAUD et du 1^{er} novembre 2020 concernant Madame Mathilde VIDAL.

Les membres du Conseil valident à l'unanimité des présents les avancements de grade de Monsieur DARGAUD, Madame PEREIRA, adjoints technique et Madame VIDAL, adjoint administratif.

Repas CIAS du 11 décembre

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'une cinquantaine de personnes seront présent au repas du 11 décembre prochain concocté par Monsieur Jean-Charles NESME. Des crêpes seront préparées pour le goûter des enfants.

L'animation sera présentée par l'artiste Jean-Pierre GENETTE, chanteur accordéoniste en duo avec Sylvie BRETAIRE.

Recensement 2020

Madame Chantal WALLUT fait part d'une réunion pour le recensement 2020 sur la Commune. Le délai pour recenser les personnes du village est de 4 semaines.

Un courrier d'information sur le recensement sera distribué dans les boîtes aux lettres à partir du 8 janvier prochain.

Une délibération sera à prévoir au prochain conseil pour la rémunération de l'agent recenseur.

Site internet Commune

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes refait son site internet avec les Communes.

Des informations (présentation, photos) sur chaque Communes ont été données à Madame Isabelle BOUVIER BOILEAU qui met en place le site.

Des réunions pour la pratique du futur site seront organisées par la Communauté de Communes.

Dossier assurance dégâts église et VC 1

Monsieur le Maire informe que des travaux d'élargissement du chemin sur la VC 1 ont été effectués avec la Commune de Vérosvres. La Commune est dans l'attente du devis du cabinet ADAGE.

Il explique qu'un expert interviendra sur la Commune le 6 décembre prochain à 15h30 pour la vérification du cadran de l'église. Un devis pour l'habillage de ce dernier s'élève à 1 580€ HT.

Indemnité du Percepteur

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant de l'indemnité de Conseil de Monsieur Luc VOISIN pour l'année 2019, soit 301,64 euros Brut pour un taux à 100% correspondant aux services de la Perception calculés sur la base des moyennes des années N-1, N-2 et N-3 du budget de la Collectivité.

Les membres du Conseil accordent à l'unanimité des présents le montant de l'indemnité de Conseil à Monsieur Luc VOISIN au taux de 100% pour l'année 2019 et précisent que le mandatement sera pris en compte sur l'exercice 2019.

Compte rendu des diverses réunions

Monsieur Daniel DESCAILLOT fait part de la réunion du Syndicat des eaux du Brionnais du 15 octobre dernier sur les différents points : l'augmentation de l'eau de 2,5% pour 2020, un point sur la sécheresse, un point sur les travaux en cours et pour 2020.

Monsieur Jean-Paul GIROD fait un point sur la réunion de la ComCom concernant la mutualisation des services, l'agrandissement de la zone des Priolles, la mise en place d'un coworking.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Eurovia va rédiger une convention avec la Commune pour le dépôt de gravats suite aux travaux de la RCEA.

Une convention de partenariat financier n°2 sera signée entre la ComCom et les Communes préalable à la construction des bâtiments et à l'aménagement des abords du groupe scolaire.

Une convention d'aliénation gratuite d'un pupitre d'information du public au bénéfice de la Commune est proposée par le PETR.

Ce pupitre est composé d'un pied en tôle acier Corten et d'un panneau compact en résines thermodurcissables à base de fibre de bois, porte une description de l'église.

Le Conseil valide la mise en place de ce pupitre.

Monsieur le Maire fait part que la Commune a perçue une dotation de 2 757€ de Natura 2000.

Un devis a été demandé aux établissements PERRIER pour une table inox (desserte) pour la Salle Pierre Terrier avec 2 et 3 plateaux.

Le Conseil valide à l'unanimité une desserte avec 2 plateaux pour un montant de 195€ HT.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel de Monsieur Pierre HAGA concernant l'utilisation de la Salle Pierre Terrier.

Monsieur le Maire fait part d'un devis d'un montant de 677€ HT pour la fourniture de matériel suite à la mise aux normes de l'accessibilité.

Un arbre sur la Place du Bourg sera planté prochainement. Des tarifs seront demandés à la Commune de Vérosvres.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire, Bernard SEIGLE-VATTE